

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 3**

**SEANCE DU 16 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le seize janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du dix janvier, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Marie VERWAERDE, Jean-Pierre SANSON, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Agnès LEVANT, Franck LODER, Christine DUPAYAGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Doriane HARDY.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

**OBJET : INTEGRATION D'UNE PARCELLE AU PROJET D'AMENAGEMENT RUE SAINT-NAZAIRE.**

Le projet d'aménagement de la zone 1AU rue Saint-Nazaire entre dans la stratégie d'attractivité résidentielle faisant de la politique de l'habitat un axe majeur du projet politique.

Conformément à l'OAP en vigueur, à notre politique de l'habitat et en accord avec la Communauté d'agglomération de Lens Liévin sur la programmation acceptable, le choix de l'aménageur s'est porté sur Habitat Haut de France.

- Une partie de la parcelle cadastrée section AB numéro 110 pour une contenance de 62 ares 46 centiares qui après division sera cadastrée section AB numéro 744,

- Une partie de la parcelle cadastrée section AB numéro 111 (parcelle faisant l'objet d'un bail emphytéotique) pour une contenance de 5 ares 31 centiares qui après division sera cadastrée section AB numéro 746,

Il s'avère que le projet global d'aménagement ne comportait pas la parcelle cadastrée section AB numéro 683.

Pour résumé, le lotisseur prendra les parcelles cadastrées ;

- AB numéro 114 pour une contenance de 42 a 29 ca

- AB numéro 115 pour une contenance de 1ha 02 a 80 ca

- AB numéro 683 pour une contenance de 11 a 53 ca

- Une partie de AB numéro 110 pour une contenance de 62 a 46 ca

- Une partie de AB numéro 111 pour une contenance de 5 a 31 ca

Soit un total de 2 ha 24 a 39 ca au prix de 35 €/m<sup>2</sup>. A cet effet, le prix initial de SEPT CENT QUARANTE-CINQ MILLE DIX EUROS (745 010,00 EUR) sera porté à SEPT CENT QUATRE VINGT-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (785 365,00 EUR).

En conclusion, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le rajout de la parcelle cadastrée AB numéro 683 au projet d'aménagement de la zone 1AU rue Saint-Nazaire.

**Pour à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Christian PRIMONT.



AFFICHEE LE 18 janvier 2023  
Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens

le 18 janvier 2023